



Prelevement abusif jeux freebox

Par **celena**, le **09/04/2015 à 15:25**

bonjour j'ai été abonné chez free. Je possède la freebox v6. On peut y télécharger des jeux gratuits comme indiqué sur le jeu, donc pas de code d'achat, n'est-ce pas ? J'ai donc téléchargé les soi-disant jeux pour mon fils. 3 jours après, je reçois une facture de 612€ pour des jeux que je ne possède pas 20 fois le même jeu. Quand je contacte free, on me dit que je suis responsable car j'ai utilisé mon code d'achat, alors que cela est faux. Aucune sécurité sur la freebox, aucun code utilisateur n'est demandé. Une autre personne me dit que je paie les cacahouettes virtuelles, alors que dans le jeu, on ne me demande de faire aucun achat, juste des points fictifs que l'on gagne. Comment peut-on faire payer au gens des cacahouettes virtuelles, alors que le consommateur n'a aucune information qui stipule plus on gagne dans le jeu, plus on paie, alors que le jeu est gratuit ? Bien sûr, ayant 454€ de revenu avec 2 dettes à payer, 261 et 195, je ne peux pas payer une telle somme. On me menace d'en informer les huissiers, suis-je obligé de les payer ? Que puis-je faire ?